

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF.

KIGALI, le 11 avril 1979

N° 17/06/527 /79

Monsieur le Ministre des Affaires
Sociales et du Mouvement Coopératif
KIGALI

Objet: Transmission
Compte-rendu de la
réunion du 6.4.1979.

A traiter par	
Date entrée:	4/14/79
N° Classement:	1220/2 by

Vu 19/7/79
4
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmet-
tre en annexe le compte-rendu de la réunion du Comité
Interministériel pour les réfugiés tenue en date du
6 avril 1979.

Je vous en souhaite bonne réception
et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expres-
sion de ma considération très distinguée.

MUYANGO Claver
Président du Comité.

Copie pour information à :

-Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise
KIGALI

✓ -Monsieur le Ministre (TOUS) ~~RIEUNESSÉ~~

-Monsieur le Préfet
de Préfecture - BYUMBA
- KIBUNGO

-Monsieur le Directeur Général
du Service Central de Renseignements
KIGALI

-Monsieur le Représentant du H.C.R.
KIGALI

-Monsieur le Président
de la Croix-Rouge Rwandaise
KIGALI

-Monsieur le Membre (TOUS)

Jeune
pour information
12/04/79

Vu
14.4.79

Compte-rendu de la réunion du Comité interministériel pour
les réfugiés du 6 avril 1979.

Etaient présents :

1. M. MUYANGO Claver Directeur Général des Affaires Sociales au
au MINASOCOOP, Président
2. M. HABIYAMBERE Joseph, Directeur au S.C.R., membre
3. M. KABANDA Damien, Directeur au Ministère de l'Intérieur, membre
4. M. NERETSE Fabien, co-directeur du projet BGM, membre
5. Mme Alphonsine Pierard Représentante du HCR, membre
6. M. STOUFFS Léon, Délégué de la CRI, membre
7. M. RUBERANGONDO Stanislas, s/préfet représentant le préfet de
Byumba, membre
8. M. LIBERA Jean Bosco chef de **Division** au Minaffet, membre
9. M. ZIHURAMYE Antoine, fonctionnaire ppal au MINIPOSCO, membre
10. M. GATARAMA Cyprien, fonctionnaire au MINISANTE, membre
11. Mr. KARYANGO Servilien, chef de Bureau de l'Assistance Publique
au MINASOCOOP, Rapporteur.

Etait excusé

Monsieur le Préfet de Kibungo.

En ouvrant la séance à 14 h.35 le Président remercie les participants d'avoir répondu à l'invitation. Il leur communique que les propositions contenues dans le rapport du S/comité envoyé à Rusumo pour évaluer les besoins et les interventions nécessaires n'ont pas été retenues.

Il leur fait lecture de la lettre que lui a adressée Monsieur le Ministre des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif. Cette lettre renferme les positions du Gouvernement sur le déplacement de ces réfugiés eu égard à la sursaturation de la zone qu'ils occupent et à la destruction des ranches de cette zone. Elle demande au Président du Comité interministériel de procéder rapidement à leur déplacement au plus tard dans deux semaines. Elle date du 27 mars 1979.

Le Président soumet ensuite l'ordre du jour aux participants :

1. Installation à Rusumo d'une base Croix-Rouge
2. Le déplacement des réfugiés et de leur bétail
3. Leur installation provisoire (3 à 4 mois) à Rusumo
4. Le budget de cette opération.

Il souligne que cet ordre du jour a pour objet de préciser les modalités pratiques pour exécuter la décision du Gouvernement et demande aux participants de préciser les différentes interventions nécessaires en les invitant à user de concision dans leurs discussions.

Installation de la base CRR

Le Président invite le délégué de la Croix-rouge internationale à présenter ce point et à le commenter si besoin en est. L'orateur explique que l'intervention efficace de l'équipe CRR exige :

- des points d'eau propre pour assurer le service sanitaire, culinaire etc...
- des tentes pour le campement des volontaires
- un magasin de stockage d'une capacité d'au moins 150 Tonnes, soit un hangar de 30 m sur 6 m ou 2 hangars de 15 m sur 6 chacun
- un véhicule de liaison pour assurer la supervision de l'équipe
- deux camions pour le transport des volontaires et de leur matériel d'équipement et un camion pour les ravitaillements en vivres.

Il insiste sur le fait que les vivres pour les réfugiés doivent arriver dans la base au moins un jour avant l'arrivée des réfugiés qui, elle-même, est conditionnée par le nombre des abris disponibles pour les protéger contre les intempéries.

Pour que l'opération de déplacement de ces réfugiés soit hâtée, le calendrier de l'installation de la base C.R.R. est fixé au dimanche 3 avril 1979. La base CRR étant un préalable à l'opération pour assurer l'accueil et l'encadrement des réfugiés l'arrivée des Iers contingents de réfugiés est portée à 3 jours plus tard soit mercredi le 11 - 4 - 79.

Déplacement des réfugiés et de leur bétail

Le président informe les participants d'une question d'ordre général et leur demande de préciser s'il faut oui ou non avertir les réfugiés de leur déplacement. A cette question l'avis est unanime: il faut les avertir de leur déplacement pour qu'ils ne soient pas pris à l'improviste. Les participants soulignent que cette information doit expliquer des raisons qui motivent ce déplacement tout en indiquant que c'est dans leur intérêt que le Gouvernement l'a décidé.

Abordant l'aspect technique de ce déplacement, il est noté que le déplacement des personnes se fera par véhicules et celui du bétail à pied.

Au sujet du déplacement par véhicule, deux propositions sont avancées compte tenu de la capacité d'accueil car l'on ne peut transporter à la fois les 2000 réfugiés et les planter à Rusumo sans préparatifs d'accueil à savoir les huttes ou un hangar pour les y abriter, surtout en ces temps de pluies.

Pour que ces abris soient construits, il faut qu'ils soient construits par les réfugiés eux-mêmes c.à.d. par les chefs de familles ou qu'ils soient construits par la population sous forme d'umuganda ou contre paiement en nature ou en espèce.

Après de longues discussions au cours desquelles certains participants préconisent l'harmonisation de deux propositions pendant que d'autres émettent des réserves sur la participation de la population par l'Umuganda, l'avis est unanime de construire des abris contre paiement en espèce sans nécessairement payer au comptant. Ainsi la liste de la main-d'oeuvre sera dressée pour payer dès que le budget le permet.

quant au transport des personnes, le Comité estime qu'il faut transporter 250 personnes par jour ce qui demande 5 à 6 camions mobilisés par jour. Pour permettre à l'équipe CRR de s'occuper des réfugiés à leur arrivée (enregistrement, distribution des rations etc...) il est suggéré que les réfugiés arrivent tôt au centre d'accueil (13 h. au plus tard). Ainsi le départ de Rwempasha doit se faire très tôt (dès 6 h. du matin).

A la question de trouver des camions de transport, le choix se porte à l'Armée Rwandaise pour assurer le transport tout en assurant l'encadrement tout au long du parcours. Une idée de prévoir un jour de repos après chaque transport d'un contingent de 250 personnes est suggérée mais elle est écartée parce que ce repos poserait d'autres problèmes de perte de temps, de consommation du carburant etc... Pour pallier à ces inconvénients, certains participants proposent de demander 2 chauffeurs par véhicule pour se relayer mais il est jugé sage de laisser à l'Armée le soin d'organiser le mode de transport qui convient, compte tenu de son expérience.

Déplacement du bétail

Le déplacement du bétail à pied étant retenu, le comité insiste sur le fait qu'il doit éviter autant que possible de contaminer les bêtes du parc d'abord, bêtes que personne ne saurait soigner et éviter ensuite la contamination du bétail des régions traversées par le bétail. Celui-ci doit être conduit par lot de 500 têtes et par étapes chaque fois après un trajet de \pm 30 km. Le terminus de chaque étape doit comporter un point d'eau pour permettre au bétail de s'abreuver. Une proposition de transporter les veaux par véhicule est avancée, cela dans le but d'allonger les étapes pour réduire le nombre de jours du parcours mais elle n'est pas retenue pour la simple raison qu'un véhicule ne peut pas suivre le bétail se déplaçant à pied. D'autre part, une autre difficulté surgirait lorsqu'il faudrait remettre les veaux à leurs mères dans un troupeau de 500 têtes.

Les étapes retenues sont les suivantes:

1. Rwempasha - Ryabega : 28 kms
2. Ryabega - Rwagitima : 38 kms
3. Rwagitima - soit Ryamanyoni: 15 kms
- Karubamba : 30 kms
- Gakenke : 23 kms
4. Ryamanyoni |
 Karubamba | Kabarondo \pm 30 kms
 Gakenke |
5. Kabarondo vers Rusumo via Gitwe - Ntaruka - Nyarubuye.

H.B. les étapes après Kabarondo ne sont pas encore explorées pour déterminer le temps qu'elles peuvent prendre. Les avis de Monsieur le Préfet de Kibungo avec le commandant de place sont requis et attendus sinon l'itinéraire suivra la grand-route, ce qui paraît plus long que le parcours via Nyarubuye précité.

Après examen du parcours que fera le bétail, des questions d'ordre pratique sont soulevées. Pensant à l'éventualité de rafler quelques têtes au cours du voyage, il est proposé qu'il soit convoyé. Cette idée est retenue en demandant que l'escorte soit assurée par 6 militaires par contingent de 500 têtes. La proposition selon laquelle le convoi serait assuré par la police communale est écartée parce qu'elle n'offre pas assez de garantie. Ainsi les militaires escorteraient le bétail sur le territoire de leur secteur pour être relayés par ceux du secteur voisin à traverser. Sur le plan de la santé du bétail, il est également retenu qu'il soit escorté par un vétérinaire qui, au besoin pourra dispenser des soins aux sujets malades.

En préfecture de Byumba le vétérinaire est à demander à l'OVAPAM tandis qu'en préfecture de Kibungo, il est à obtenir auprès du projet B.G.M. Il est suggéré de les avertir de leur mission avant pour qu'ils prévoient le nécessaire dont ils ont besoin pour cette mission.

Budget de cette opération

Le Comité interministériel se penche enfin sur le budget de fonctionnement de cette opération. Après avoir relevé une erreur dans l'évaluation du coût des bananes (720.000 frs au lieu de 72.000 frs) erreur qui diminue le budget de 648.000 frs, le budget est rectifié et adopté. Il est ainsi porté à 11.697.100 frs rwandais soit 127.119 dollars au lieu de 11.049.100 frs rwandais ou 120.099 dollars.

Enfin pour responsabiliser les services intéressés, le Comité interministériel répartit les tâches de la manière suivante :

- Le PAM doit fournir des vivres de base : haricots, sorgho et sel
- La CRR doit assurer l'encadrement à Rusumo et donner du lait aux groupes vulnérables
- le HCR doit apporter l'équipement de base aux réfugiés, assurer une partie du transport (l'autre partie revient au Gouvernement) et donner un véhicule de liaison.
- Le Gouvernement malgré sa conjoncture économique actuelle doit s'efforcer d'assurer le reste: soins médicaux par le MINISANTE; soins vétérinaires par le MINAGRI; les ravitaillements et transports par le MINASOCOOP.

Avant de clôturer ses travaux le comité met l'accent sur le stock du carburant nécessaire pour assurer l'opération. Il demande qu'il soit constitué préalablement pour ne pas être à court au plus vif de l'opération.

La séance est clôturée à 18 h.30'.

KARYANGO Servilien,
Rapporteur.

MUYANGO Claver,
Président.

Coût de l'opération en faveur des réfugiés venus de l'Uganda

Durée : 3 mois
 Nombre de réfugiés : 2.000 personnes (400 familles)
 Bétail appartenant aux réf. : 4.000 têtes

I. VIVRES

Ration alimentaire journalière établie d'après les disponibilités locales

Vivres	Calor.	Prot.	Lipid.	Tonnes	Frs.Rw.	US \$
250 gr haric.	838	55	3.75	45	1.125.000	12.222
150 gr sorgho	510	17	4.5	27	405.000	4.402
40 gr huile	336		4.0	7.5	656.000	7.130
300 gr bananes	?	?	?	72	72.000	780
10 gr sel				2	20.000	870
Ration supplémentaire pour enfants						
40 gr lait	144	14.4		4	340.000	3.700
Total				157.5	2.678.000	29.110

II. EQUIPEMENT pour réfugiés

	Prix unit.	Coût	
2.000 couvertures	500	1.000.000	
400 casseroles	400	160.000	
100 fûts	1.000	100.000	
2.000 gobelets	35	70.000	
1.200 assiettes	100	120.000	
2.000 cuillers	30	60.000	
400 seaux	800	320.000	
400 machettes	170	68.000	
400 haches	400	160.000	
100 houes	300	30.000	
9.600 savons	15	144.000	= 2.232.000 24.260

III. MEDICAMENTS et désinfectant pour l'eau
 222 F./ pers.

444.000 4.826

IV. Coût OPERATION Croix-Rouge

Salaire et maintenance du personnel	246.000	
Vivres et subsistance du personnel	99.000	
Equipement individuel	201.600	
Equipement collectif	418.000	
Tentes	845.000	
Communications	30.000	
Gestion, liaison, etc.	120.000	
Carburant	128.000	
frais administratifs + impfêvus	143.500	= 2231.100 24.251

V. SOINS VETERINAIRES
 (225 F. par tête)

1.000.000

VI. CONSTRUCTIONS

abris/latrines : matériaux	75.000	
main-d'oeuvre	150.000	
magasin stockage	250.000	= 475.000 5.163

VII. TRANSPORTS (essence-mazout)

personnes	398.125	
vivres	387.500	
matériel	28.000	
véhicule liaison MINASOCOOP	104.000	
véhicule Croix-Rouge	104.000	= 1.022.000 11.109

VIII. VEHICULES

Un véhicule de liaison	930.000	10.108
IX. Frais de stockage de vivres, Kigali	37.000	402

GRAND TOTAL

RW.Frs. 11.049.100 \$ 120.099